



VILLE DE  
LA ROQUE  
D'ANTHERON

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
Séance du 19 décembre 2024 à 19h00**

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
19	29	26

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal, sur convocation adressée par le Maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment de ses articles L. 2121-7 et suivants.

**Secrétaire de séance** : Nathalie JEAN

**Conseillers municipaux présents** : SERRUS Jean-Pierre, RICARD Isabelle, VAILLAT Fanny, VANDENBOSSCHE Frédéric, LEBRE Jean-Marie, BOURGUE Michèle, FANTAUZZO Marie-France, CARELLO Danièle, ROUSSIER Michel, JEAN Nathalie, ROBERT Astrid, MILAD Lydie, MANDINE David, SBLANDANO Bruno, URAS Patrick, AYME Michel, POSTIAUX Régis, PIGNOLY Sylvestre

**Conseillers municipaux ayant donné pouvoir** : MICHELOTTI Marie-Line donne pouvoir à CARELLO Danièle, VANHALST Philippe donne pouvoir à VANDENBOSSCHE Frédéric, GROSSO Aurélie donne pouvoir à SERRUS Jean-Pierre, BOUKHECHAM Amor donne pouvoir à RICARD Isabelle, BREBION Pascal donne pouvoir à LEBRE Jean-Marie, LAFOND Emilie donne pouvoir à VAILLAT Fanny, DIOP Alix donne pouvoir à PIGNOLY Sylvestre, MORENO Manuel donne pouvoir à POSTIAUX Régis

**Conseillers Municipaux absents** : SERAFINI Audrey, JEAN Didier, COUSTABEAU Gérard

**Délibération N° 24/137-**

**OBJET : SUBVENTION EQUILIBRE COMPLEMENTAIRE A L'OFFICE DU TOURISME**

Rapporteur : M. Jean-Pierre SERRUS

Informe l'assemblée qu'initialement budgétée à hauteur de 150.000€ la subvention d'équilibre de la Commune versée au budget annexe de l'Office du Tourisme nécessite d'être revue à la hausse de 20.000 euros pour un montant annuel total de 170.000 €.

Cette hausse s'explique principalement par des recettes de taxe de séjour inférieures aux prévisions budgétaires à hauteur de 20.000 euros.

Pour mémoire, la subvention annuelle de 2021 était de 178.871 euros, de 160.178 euros en 2022 et de 126.000 euros en 2023.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Vu la délibération n°24/18 du 09/02/2023 renouvelant la convention annuelle d'objectifs entre l'Office du Tourisme et la commune,

Vu la Commission des Finances du 18 Décembre 2024,

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

à l'unanimité des suffrages exprimés (26) et 2 ne prenant pas part au vote (JEAN Didier, COUSTABEAU Gérard),

**ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle de 20.000 € au budget annexe de l'Office du Tourisme.

**ATTRIBUE** une avance sur la subvention 2025 de 75.000 € afin de permettre à l'Office de Tourisme d'honorer ses dépenses de début d'année.

REÇU EN PREFECTURE

le 27/12/2024

Application agréée E-legalite.com

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la commune.

Ainsi fait et délibéré, aux jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS



la Secrétaire de séance :

Nathalie JEAN

Acte rendu exécutoire après télétransmission  
En Sous-Préfecture le.....  
Et de la publication sur le site internet le.....  
ou notification le .....

**REÇU EN PREFECTURE**  
le 27/12/2024  
Application agréée E-legalite.com